

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

5^{ème} AUTO-CROSS SPRINT CAR CHAMBRILLE

13 et 14 AVRIL 2019

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUGIAS. organise les 13 et 14 Avril 2019. avec le concours de l'Ecurie Chambrille une compétition automobile nationale d'auto cross. Intitulée **Auto-Cross Sprint Car Chambrille**

Cette compétition compte pour les Challenges de l'Ouest et du Corac.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le **24 Janvier 2019** sous le numéro **02/2019** et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **181** en date du **5 Mars 2019**

1.1. OFFICIELS

Responsable organisation du meeting	<i>Jean-Marie Carof</i>
Secrétaire du meeting	<i>Nadine Chaplet</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Thierry Bergues</i>
Membres du Collège	<i>Jean-Paul Bonnaud</i>
Membres du Collège	<i>Henri-Louis Le Guellaut</i>
Stagiaire Commissaire sportif	<i>Daniel Bluteau</i>
Directeur de Course	<i>Christian Rainaud</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Joseph Gourdon</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Barbara Pini</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Didier Valeau</i>
Secrétaire à la Direction de Course	<i>Danièle Mitrac</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Yves Richard</i>
Commissaire Technique	<i>Jean-Pierre Roques</i>
Commissaire Technique	<i>Sébastien Blanchard</i>
Commissaire Technique	<i>Guy Brousse</i>
Commissaire Technique	<i>Michel Bougault</i>
Commissaire Technique	<i>Yohan Barbaud</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jean-Claude Dumas</i> <i>Matthieu Bonnaud</i>
Chronométrateur RESPONSABLE	<i>Freddy Martineau</i>
Chronométrateur	<i>Joël Moreau</i>
Chronométrateurs	<i>Nicole Valeau</i> <i>France Moreau</i> <i>Roselyne Moyon</i>

Commissaire responsable du Parc Fermé	<i>Jean-Marie Suire</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Didier Billon</i>
Médecin Chef	<i>Serge Mounsandé</i>
Responsable Sécurité	<i>Gérard Texier</i>
Responsable du service presse	<i>Jean-Pierre Court-Favriou</i>
Juges de Faits	<i>Jacky Couturier</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA AUGIAS. et l'organisateur technique est l'Ecurie CHAMBRILLE..

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès la parution du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Jeudi 4 Avril 2019 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 11 Avril 2019 à minuit</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Les 13 et 14 Avril 2019 à Rouillé -86 -</i>
Vérifications administratives et techniques : FacultatIVES	<i>Vendredi 12 Avril 2019 de 16h00 à 19h30</i>
Vérifications administratives et techniques : OBLIGATOIRES	<i>Samedi 13 Avril 2019 de 7h30 à 10h15</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 13 avril à 8h30 circuit H Bellin</i>
Briefing oral obligatoire	<i>Sam 13 Avril 15mm après la fin des essais chronos</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 10h</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 13 Avril de 13h30 à 19h30 Dimanche 14 Avril de 8h30 à 18h30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après chaque finale</i>
Remise des prix	<i>A l'issue de chaque finale</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront : facultatives le 12 avril 2019 de 16h00 à 19h30, obligatoires le 13 avril 2019 de 7h30 à 10h15 sur le parc pilotes à l'entrée de la pré-grille. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du *11 avril*. (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant au 06 70 37 76 93.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :
Monsieur Jean-Marie Carof
Auto Cross Chambrille
21 Route de Poitiers – 79120 CHEY
Tél 06 70 37 76 93

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 4 Avril 2019. à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 115. € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 230 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 140, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote licencié à l'exception de la division Sprint Girls (**en cas de double monte avec la Division Super Sprint**). Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conformément au règlement de la FFSA, sont admises les voitures des divisions suivantes:

- Maxi Sprint
- Tourisme Cup
- Sprint girls
- Buggy Cup
- Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le **01.01.2001** et le **31.12.2007**)
- Maxi Tourisme
- Buggy 1600
- Super Sprint
- Super Buggy

4.4. NUMEROS

Les numéros ne sont pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'*AUTO-CROSS SPRINT CAR CHAMBRILLE* se déroulera sur le circuit de Rouillé dans la Vienne (86). Il est long de 1100. Mètres et la largeur est comprise entre 12. Mètres et 16. Mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le numéro 86.11.16.0258.AC Nat0906 ; Ce numéro est valable jusqu'au 5 février 2020.

L'accès au circuit sera fléché à l'approche de celui-ci.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé sur le parc concurrents à proximité de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents sur le parc concurrents à proximité de la pré-grille. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :

JM Carof : 06 70 37 76 93 G Texier : 06 08 45 81 51

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu 15mm après la fin des essais chronos sur le parc concurrents à proximité de la pré-grille Seule la présence des pilotes est autorisée (présence obligatoire).* Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

7.6. PARC FERME FINAL

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car 2019

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix seront envoyés par la poste conformément aux règlements des Challenges respectifs.

10.3. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers à la fin de chaque finale.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l’issue de chaque finale sur le podium d’arrivée.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L’ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	8
Nombre d’extincteurs par poste, type et capacité.....	2 par poste – Type ABC 6kg
Nombre de commissaires de piste, pendant l’épreuve	16

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent,

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation OUI

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).